

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de l'association dissoute:  
**Association émerà en liquidation, Sion**
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extra-ordinaire
3. Date de la décision: 04.06.2009
4. Echéance de préavis des créances: **07.10.2009**
5. Adresse pour la déclaration des créances:  
Association émerà en liquidation, avenue de la Gare 3,  
1950 Sion
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de l'association dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Transfert de ses actifs et passifs à la fondation à créer "Fondation Emera".  
  
Christian Favre, Etude d'avocat et notaire  
1950 Sion 2

05228132